

Référence	<p>L'an deux mil vingt-deux, le cinq du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni exceptionnellement au sein de la salle polyvalente pendant le temps des travaux du Centre-ville, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie provisoire conformément à la Loi.</p> <p><u>Présents</u> : Olivier TURPIN, Maire – Mélanie DAZIN-DESLANDES, Thierry MASQUELIER, Hélène HEROQUER, Philippe SIMOENS, Adjoint – Audrey VANHERSECKE, Thibault TISON, Alexia GAILLET, Jean-Claude HAUTCOEUR, Sabrina WATRELOT, Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Isabelle DESCAMPS, Jacques DURIEU, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Excusé</u> : Aimé DUQUENNE</p> <p><u>A été nommée secrétaire de séance</u> : Mélanie DAZIN-DESLANDES.</p> <p>DÉLIBÉRATION N°2022-24 – FINANCES/BUDGET – BUDGET PRIMITIF 2022 - APPROBATION.</p>
2022/24	
Objet de la délibération	
Approbation du Budget Primitif 2022	
Membres du Conseil Municipal	
En exercice : 15 Présents : 14 Qui ont pris part au vote : 14	
Date de la convocation	
29 mars 2022	
Vote	
A la majorité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses Articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Vu la délibération n°2022-20 du 5 avril 2022 portant approbation du Compte de Gestion 2021,

Vu la délibération n°2022-21 du 5 avril 2022 portant approbation du Compte Administratif 2021,

Vu la délibération n°2022-22 du 5 avril 2022 portant approbation de l'affectation des résultats de l'exercice 2021,

Vu la délibération n°2022-23 du 5 avril 2022 portant approbation des taux d'imposition pour l'année 2022,

Entendu le rapport présenté en Commission Finances le 14 mars 2022,

Considérant le projet de Budget Primitif de l'exercice 2022 du budget principal de la Ville présenté par Monsieur le Maire, soumis au vote par chapitres, et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

En section d'investissement : 2 864 778,50 €

En section de fonctionnement : 1 221 323,02 €

Pour un total : 4 086 101,52 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : **14** voix pour – **0** voix contre – **0** abstention **approuve** le Budget Primitif 2022, comme présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les an, mois et
jour susdits. Pour copie conforme,

Le Maire

Olivier TURPIN

